

123/20

EC/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 9 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf décembre deux mille vingt-et-un à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, Présents : Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Édouard TROLES ; Hervé TILLY ; Chantal COLLÉOU ; Florent LE HERVÉ ; Paul UGUEN ; Rémy LE MEUR ; Françoise NORMAND ; Annick LE GALL ; Marc LEFEVRE ; Laurence LE ROY-TASSEL

Absents : Sonia FLOCH, Cyrielle MOY

Procurations : Sonia FLOCH donne procuration à Christiane DUGAY ; Cyrielle MOY donne procuration à Eric CLOAREC

Secrétaire de séance : Florent LE HERVE

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2021

Objet : Élection 3ème adjoint(e)

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu de nommer un nouvel adjoint municipal, le poste étant vacant depuis le conseil municipal du 10 juin dernier (délibération n°091-20).

Monsieur Le Maire précise que conformément au code général des collectivités territoriales, articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15, le conseil municipal peut décider que ce nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste vacant. Il précise que la désignation de l'adjoint est réalisée au scrutin secret à la majorité absolue.

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil que les délégations transmises seraient celles de la communication, des finances et de l'économie.

Monsieur Le Maire propose la candidature de Mme Colléou Chantal et interroge l'assemblée afin de savoir si d'autres candidatures sont déposées.

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer :

- Sur le rang occupé dans l'ordre du tableau par ce nouvel adjoint, à savoir le 3^{ème} rang
- Sur la candidature de Mme Colléou Chantal

Il est précisé que M Le Maire ayant le pouvoir de Mme Moy vote deux fois ; Mme Dugay ayant le pouvoir de Mme Floch vote deux fois

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 029-212900674-20211209-000123-DE

Nombre de votants : 13

Nombre de bulletins dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs et nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 15

Chantal Colléou : 11

Majorité absolue : 11

Mme Colléou Chantal est désignée comme nouvelle adjointe et le conseil municipal accepte le rang occupé dans l'ordre du tableau par ce nouvel adjoint, à savoir le 3^{ème} rang.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Eric Cloarec